

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01406

Numéro SIREN : 832 920 193

Nom ou dénomination : 7 NJ

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003891

7 NJ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 10 000 Euros
Siège social : Route de l'Etrat - ZI de la Bargette
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

R.C.S. : 832 920 193 RCS SAINT ETIENNE
SIRET : 832 920 193 00014

CONSEIL DE PARRAINAGE
Réunion du 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un
Et le premier juillet

Les membres du Conseil de Parrainage se sont réunis sur la convocation du Président, au siège social de SOCARA – 6 Rue du Marais – 38280 VILLETTE D'ANTHON, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Assistent à la réunion :

Monsieur Vincent DENIS

CIVRIDIS

Représentée par Monsieur Christophe GORD

NEUDIS

Représentée par Monsieur Frédéric BARATTERO

CHALONDIS

Représentée par Monsieur Philippe BIZIEUX

ROADIS

Représentée par Monsieur Henri TRARIEUX

SAINT LOUP DISTRIBUTION

Représentée par Madame Laëtitia GENTIL

SODICHAP

Représentée par Bernard BOUVIER

SODIRE

Représentée par Gilles BOURGEAY

TIGNIEUDIS
Représentée par Christophe PILON

Membres du Conseil de parrainage

Assiste en outre à la réunion :

Monsieur Franck LEPETIT

Président

Le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait un exposé des questions à l'ordre du jour.

RESOLUTION SUR LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil de Parrainage, sur la proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} Juillet 2021, Madame Véronique LEPETIT, demeurant à SAINT HEAND (42570) 121 Chemin le Coin, pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 Février 2023.

Conformément à l'article 13-11 des statuts, Madame Véronique LEPETIT disposera vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs de représentation et de direction de la société que le Président.

Le Conseil de Parrainage prend acte de ce que Madame Véronique LEPETIT ne sera pas rémunérée au titre de son mandat social de Directeur Général et que ses frais lui seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS A DONNER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Le Conseil de Parrainage, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par le Président et deux membres du Conseil de parrainage.

